



INFORMATIONS – COVID-19

Suite à l'allocution du Président de la République du 13 avril 2020 et aux dernières prises de parole gouvernementales au sujet de la crise sanitaire liée au COVID-19, le confinement est prolongé jusqu'au lundi 11 mai 2020. Cela doit permettre, espérons-le, de voir s'amplifier les chiffres encourageants diffusés ces derniers jours (baisse du nombre de décès et de patients hospitalisés, hausse du nombre de patients guéris...).

Tout au long de cette crise sanitaire, la Commune de Bessans et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restent à la disposition de toutes les personnes en exprimant le besoin, notamment les personnes âgées et les plus vulnérables. La mairie est fermée au public, mais en cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le secrétariat par téléphone au 04 79 05 96 05 ou par mail à info@mairie-bessans.fr.

Le travail du personnel communal reste adapté en respect des mesures préconisées, mais reprend selon des horaires normaux. Toute mission ou aide qui pourra contribuer à une bonne gestion de la crise sanitaire sera réalisée.

De même, certaines entreprises interviennent dès à présent, notamment dans le cadre de chantiers communaux, dans le respect des préconisations gouvernementales.

Concernant les autres services, voici des informations actualisées :

- En cas de **besoin médical**, vous pouvez vous adresser au cabinet de Val Cenis ou contacter le 15 pour toute urgence. Les activités d'ostéopathie et de podologie-pédicure proposées au cabinet médical de Bessans restent suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Les différentes **pharmacies** de la vallée restent ouvertes. Pour les personnes ne pouvant se déplacer ou souhaitant éviter un déplacement, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie. Des récupérations de médicaments sont organisées régulièrement. Les **ordonnances médicales** expirées restent valables sous certaines conditions sans besoin de consultation. Voir les conditions auprès de votre pharmacien.
- Plusieurs **commerces** (alimentaires ou autres commerces ayant l'autorisation) restent par ailleurs ouverts, avec des possibilités de livraisons à domicile. Les contacter pour plus de renseignements.
- Concernant **l'aide aux entreprises**, des échanges ont eu lieu récemment entre la députée Emilie Bonnard, le Président du Syndicat du Pays de Maurienne Yves Durbet, et les présidents des intercommunalités de Maurienne, sur la pertinence de mettre en œuvre un fonds dédié à soutenir les TPE et commerces les plus impactés par la crise en Maurienne. Les collectivités de la Maurienne souhaitent donc réaliser un diagnostic de la situation économique pour adapter leurs actions. Les chefs d'entreprises sont invités à compléter un questionnaire rapide via le lien suivant :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf5wJQYCTzCAV9ivUJCslpAvisrhgKX7K4ex67jBgpwuWjEFA/viewform>.
Par ailleurs, des dispositifs sont déployés aux niveaux national et régional afin d'atténuer la crise subie. Retrouvez le détail des mesures COVID-19 sur ce lien :
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>.
Les chefs d'entreprises ayant des questions ou des besoins particuliers, peuvent contacter la plateforme téléphonique d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, dont l'activité est totalement dédiée à accompagner les entreprises dans cette période : 0 805 38 38 69.
Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a également mis en place une aide aux commerces recevant du public (pharmacie, boulangerie, boucherie, buraliste, etc.), pour installer des plexiglas de protection (500 euros). L'aide est rétroactive. Pour en bénéficier, vous pouvez également contacter le 0 805 38 38 69.
- Concernant l'annonce d'une **reprise progressive de l'école et des services périscolaires** à compter du lundi 11 mai 2020, nous restons à ce jour dans l'attente de précisions, qui devraient être apportées sous quinze jours, lors de la présentation du « plan de déconfinement » par le Gouvernement.

- Pour les **collégiens et lycéens** qui doivent réaliser du travail à distance, il est possible d'obtenir de l'aide en cas de réel besoin. Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter Daniel Personnaz par téléphone au 06 86 58 96 66 ou par mail daniel.bessans@orange.fr, qui essaiera de vous orienter vers une personne en mesure d'apporter bénévolement une aide par téléphone ou par mail en fonction des matières concernées.
- Les **services postaux** amplifient leur activité. A compter de cette semaine, le guichet de Bessans est ouvert du mardi au vendredi, de 9h00 à 11h30. Les semaines des 1^{er} et 8 mai, il sera ouvert du lundi au jeudi, de 9h00 à 11h30.
La distribution du courrier sera assurée chaque jour d'ouverture du guichet.
Pour les abonnés au Dauphiné Libéré, une distribution devrait avoir lieu tous les jours, sauf samedis, dimanches et jours fériés.
Les boîtes aux lettres jaunes ne sont relevées que les jours de distribution du courrier.
- Le **service de portage des repas à domicile** aux personnes âgées ou fragilisées, assuré par la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), est poursuivi.
- Suite à la diffusion d'une directive préfectorale invitant à la réouverture des déchetteries du Département de la Savoie, pour les professionnels et les particuliers, la **déchetterie de Val Cenis** devrait rouvrir prochainement. Nous diffuserons les informations une fois celles-ci communiquées, de même que celles relatives à la mise en place de la **collecte des encombrants**.
- La station de Bessans et les services de l'Office du Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise préparent activement la **saison estivale** à venir, avec toutes les incertitudes qui perdurent sur différents points : possibilités de départs en vacances, possibilités d'ouverture de différentes structures, possibilités de tenue des événements et animations...
En fonction des précisions qui seront apportées par le Gouvernement dans le cadre de la présentation du « plan de déconfinement », des décisions seront prises et des adaptations seront réalisées.
Des communications seront effectuées au fur et à mesure au sujet de la tenue ou non des événements, animations, cérémonies...
- Nous recherchons actuellement les meilleures solutions, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Syndicat du Pays de Maurienne et les communes voisines, pour pouvoir **fournir à chaque habitant un ou plusieurs masques « grand public » en vue du déconfinement**. Des précisions à ce sujet seront apportées dès que possible.
- En partenariat avec le Syndicat du Pays de Maurienne, afin que la Maurienne puisse fournir rapidement des masques à un maximum d'habitants, le groupe local « Solidarité Masques Maurienne » **recherche des personnes pour coudre bénévolement des masques** à partir de kits prêts à coudre fournis (avec respect des « gestes barrières »). Les masques en tissu réalisés, lavables et réutilisables, seront distribués gratuitement à la population par les mairies. Aide à proposer par courriel : solidarite.maurienne@gmail.com.
- Par ailleurs, **les besoins de divers professionnels et associations fabriquant des masques et sur-blouses restent nombreux** : draps 100% coton deux places, bobines PLA, élastiques plats de couturières et/ou élastiques bruns de bureautique, rubans, biais, aiguilles pour machines à coudre, cutters rotatifs, matériels de découpe, liens...
Les dons peuvent être déposés dans le hall de la mairie de Bessans, les services communaux se chargeront de la transmission aux personnes assurant la coordination des fabrications.

RESTEZ CHEZ VOUS autant que possible, pour votre bien et celui de tous.
Prenez soin de vous et de vos proches.
Soyez solidaires dans ces moments difficiles.

